



Ordre du jour du Bureau et du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Sânon

Date :	<p>Bureau du 21 septembre 2021 à 19h00 à la CC du Pays du Sânon</p> <p>Conseil communautaire du 29 septembre 2021 à 20h00 à la salle Bergamote – Le Familial à Einville-au-Jard</p>
Bureau :	<p>Présents à voix délibératives : LAVOIL Jacques, CUNY Carole, WAGNER René, AUBERTEIN Régis, HINZELIN Alexandra, BOURDON Didier, PIERRE Pascal, MALGRAS Patrice, BOYER Fabrice, MARCHAL Marie-laure, KAISER Rachel,</p> <p>Excusés à voix délibératives : SCULIER Jean-Pol, BRACONOT Jean Charles, DREISTADT Christian, HADOT Jean-Philippe,</p> <p>Présent à voix non délibératives : VALETTE Emilie</p>
Conseil communautaire :	<p>Présents à voix délibératives : CLAVER Nicole, RAGON Christophe, GREILICH Valentine, KIRSCH Michèle, VIVIER Francis, LOENTGEN Alain, MUZIC François, KAISER Rachel, MARCHAL Marie-Laure, BOYER Fabrice, AUBERTEIN Régis, HADOT Jean-Philippe, BOURDON Didier, VILLEMAN Marc, GENIN Isabelle, YONGBLOUTT Fabrice, LAVOIL Jacques, GARNIER Chantal, JACQUEMIN Jean-Pierre, BOULANGER Denis, SCULIER Jean-Pol, HINZELIN Alexandra, THOUVENIN Christian, PILLOT Alain, HOLZHAMMER Gérard, MALGRAS Patrice, TUKKER Leendert, GRAVEL Jean-Luc, BRACONOT Jean-Charles, WAGNER René,</p> <p>Représentés: FALTOT Francis pouvoir à HADOT Jean-Philippe, DREISTADT Christian pouvoir à VILLEMAN Marc, ADMANT Véronique pouvoir à YONGBLOUTT Fabrice, NAVELOT Aline pouvoir à GENIN Isabelle,</p> <p>Excusés à voix délibératives :, MARCHAND Stéphane, MASSEL Laurent, DUHAY Florence, PIERRE Pascal, GERARDIN Marc, GUILLAUMONT Philippe, CUNY Carole, LAMY Pascal, WAGNER Roland,</p> <p>Présents à voix non délibératives : CROUVIZIER Denis, MARCHAL Michel, VARIN Christopher, PAYEUR Valérie, HUGO Alexandra, MARTIN Angélique (DGFIP), OLLIER Bénédicte (DGFIP), MARCHAND Ginette (correspondante presse) VALETTE Emilie (DGS).</p>

Présentation de Mme Ollier, nouvelle responsable du Service Gestion Comptable (DGFIP) de Lunéville.

Présentation du Contrat Territorial Global (CTG) par Amélie

Désignation d'un secrétaire de séance – Marie-Laure MARCHAL

Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Assainissement

Délibération n° 46 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 46 : Validation du RPQS 2020 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, joint en annexe, le conseil communautaire à l'unanimité des présents décide de :

ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDER de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDER de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDER de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Déchets

Délibération n° 47 - Actes codification des matières 7.6.2

Objet de la délibération n° 47 : Avenant n°3 au contrat des plastiques

Il est demandé au conseil communautaire, dans le cadre du groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy pour la reprise des matériaux issus du tri sélectif, de signer l'avenant n°3 du contrat de reprise des plastiques, conclu avec la société Suez depuis le 1^{er} juillet 2019, pour une augmentation du prix de reprise des plastiques issus de la collecte sélective.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents décide de valider l'avenant n°3 du contrat de reprise des plastiques, tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 48 - Actes codification des matières 8.8

Objet de la délibération n° 48 : Convention pour la mise à disposition d'un broyeur à végétaux

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux, entre la CC du Pays du Sânon et ses communes membres, dans les conditions fixées dans le document.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux.

Habitat

Délibération n° 49 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 49 : Subventions OPAH

Il est demandé au conseil communautaire, de valider l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de l'OPAH selon les termes de la convention passée avec le CD54, l'ANAH et la région Grand Est (à savoir : la CCS avance la part de la région)

- Mme GEORGE Marie, 30 grande rue – 54 370 ARRACOURT pour une subvention de 500 euros pour la Communauté de communes du Pays du Sânon et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux de rénovation énergétique (menuiseries, isolation, toiture)

- Mme WARISSE Aurélie– 6 rue principale – 54 300 BIENVILLE LA PETITE pour une subvention de 500 euros de la communauté de communes du Pays du Sânon et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux de rénovation énergétique (pompe à chaleur, isolation des combles, menuiseries)
- Mme GILLOT Nathalie, 3 rue de l'église – 54 370 DEUXVILLE pour une subvention de 353 euros de la communauté de communes du Pays du Sânon et 353 euros de la région Grand Est pour des travaux d'adaptation (remplacement d'une baignoire par une douche)
- M DEMOYEN Gérard, 92 grande rue – 54 370 ARRACOURT pour une subvention de 1 000 euros de la communauté de communes du Pays du Sânon et 1000 euros de la région Grand Est pour des travaux d'adaptation (création d'une salle de bain)

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide le versement des subventions présentées ci-dessus.

Délibération n° 50 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 50 : Subventions habitat règlement interne à la CCS pour les revenus « intermédiaires »

Il est demandé au conseil communautaire de valider le versement d'une subvention de 1392 euros à Mme DUBOIS Virginie, 29 grande rue à PARROY pour la rénovation énergétique de son logement qui comprend l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau thermodynamique. Le gain énergétique après travaux est de 37% et le logement atteint la classe énergie B comme exigé dans notre règlement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide le versement d'une subvention telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 51 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 51 : Subventions façades

Il est demandé au conseil communautaire de valider le versement d'une subvention pour la rénovation de leur façade d'habitation principale :

- Une subvention de 425 euros à Mme SIEGEL Annie, 21 rue Augustin Hacquard, 54 000 Nancy pour le ravalement de la façade d'une maison située 1 bis rue de la chaponnière à EINVILLE-AU-JARD.
- Une subvention de 1000 euros à Mme ORY, 32 rue du Hautre, 54 370 Deuxville, pour le ravalement de la façade d'une maison située 7 rue St Epvre à DEUXVILLE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide le versement des subventions présentées ci-dessus.

Enfance Jeunesse

Délibération n° 52 - Actes codification des matières 7.6.2

Objet de la délibération n° 52 : Signature du Contrat Territorial Global (2021-2025) avec la CAF de Meurthe-et-Moselle

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat territorial global, entre la Communauté de Communes du Pays du Sânon et la CAF de Meurthe-et-Moselle, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1er janvier 2025.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer le contrat territorial global.

Délibération n° 53 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 53 : Subvention école d'Einville-au-Jard

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions suivantes, à l'école René Schweitzer d'Einville-au-Jard :

- 130 € pour la classe de GS de maternelle et CP pour leur sortie du 15 juin 2021 au Parc de Sainte Croix
- 450 € pour les quatre classes de MS/GS de maternelle, CE1 et CE2, et CE2/CM1, pour leurs journées des 15 et 22 juin 2021 à Abreschviller
- 245 € pour les deux classes de PS/MS de maternelle pour la sortie scolaire du 18 juin 2021, à la Ferme Sainte Catherine à Velle-sur-Moselle
- 120 € pour la classe de CP/CE1 pour leur journée découverte du 28 juin 2021 au centre de la Galopade à Deuxville
- 220 € pour les deux classes de CM1/CM2 pour la sortie scolaire du 29 juin 2021 au château des ducs de lorraine à Sierck-les-Bains

Ces subventions sont versées après le déroulement de l'action et sur présentation des justificatifs de réalisation.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le versement des subventions présentées ci-dessus.

Culture / animation

Délibération n° 54 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 54 : Subvention au spectacle des « Fées du Logis à Deuxville »

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 150€ à la commune de Deuxville, pour l'organisation du spectacle des « Fées du Logis » en juillet 2021. La subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide le versement d'une subvention telle que présentée ci-dessus.

PETR

Délibération n° 55 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 55 : Validation rapport d'activité 2020 – Pays du Lunévillois

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) article L5211-39,

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2020 du Pays du Lunévillois.

Le présent rapport est disponible sur www.pays-lunevillois.com ou directement auprès du Pays du Lunévillois

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport d'activité 2020 du Pays du Lunévillois.

Informatique

Délibération n° 56 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 56 : Projet de transformation numérique CC du Pays du Sânon

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, la CC du Pays du Sânon a dû adapter les outils numériques en urgence afin de permettre aux agents en télétravail d'accéder à un minimum d'outils, mais cela n'est pas suffisant pour accéder à l'ensemble des dossiers et pouvoir répondre facilement et rapidement aux demandes des usagers.

Une réflexion plus globale a alors été initiée afin d'opérer une transition vers le numérique de la collectivité. Tout le système informatique, les outils numériques et téléphoniques ont été réétudiés de façon transversale afin de répondre au projet de transformation numérique.

Les dépenses inhérentes à ce projet avaient été prévues dans le budget primitif 2021 du budget général validé par délibération n°21 du 09 avril 2021.

Pour cela plusieurs devis ont été réalisés, la solution retenue pour répondre au mieux à ce projet est estimée à 9435,56 € HT.

Dans le cadre du plan FranceRelance, des subventions sont possibles via les Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales. La CC du Pays du Sânon a donc sollicité une subvention à hauteur de 80% du coût € HT du projet soit 7548.45€, les 20% restants étant à la charge de la CC du Pays du Sânon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide le projet de transition numérique de la communauté de communes du Pays du Sânon et son plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Budget

Délibération n° 57 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 57 : Etalement des indemnités de renégociation de la dette – budget assainissement

L'instruction budgétaire et comptable M14, permet l'étalement des indemnités de renégociation de la dette sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation, sauf si le nouvel emprunt est d'une durée inférieure à celle de l'emprunt initial.

Par ailleurs, si une restructuration de dette concernant plusieurs emprunts est assortie d'une indemnité globale (cas de la CC du Pays du Sânon), l'étalement de cette indemnité doit être réalisée sur la durée pondérée restant à courir des différents emprunts avant renégociation, ou sur une durée du nouvel emprunt si celle-ci est plus courte.

L'objet de cette procédure est de ne pas faire supporter l'intégralité de l'indemnité de 52 811.65€ sur le résultat de fonctionnement 2021 (capacité d'autofinancement) mais bien d'en étaler l'incidence sur 12 ans.

Pour rappel, les crédits budgétaires nécessaires à cette opération ont été prévus au budget 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents décide d'étaler les frais de renégociation d'un montant de 52 811.65 € sur 12 ans.

Annexes

- RPQS Assainissement
- Convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux
- Contrat Territorial Global (2021-2025) avec la CAF de Meurthe-et-Moselle
- Rapport d'activité 2020 – Pays du Lunévillois

Points divers

- projet vidéo-protection : Une réunion sera organisée avec la Gendarmerie et les communes intéressées pour leur présenter ce dispositif
- Vie communale - colis de Noël : La CCS souhaite recenser les communes qui souhaiteraient faire un colis de Noël composé de produits de notre territoire, dans le cadre d'une commande groupée. Une dizaine de communes semblent intéressées.
- Western Front Way : Le projet de développement des itinéraires dans le cadre de la Western Front Way est en cours d'élaboration. Les communes concernées seront contactées en temps voulu pour être associées au projet.
- PTRTE : la CCS a fait remonter au Pays du Lunévillois les projets envoyés par les communes qui pourraient rentrer dans le cadre du PTRTE. Les 4 projets déposés seront présentés aux élus du Pays qui décideront des projets à intégrer dans ce contrat.
- Projet de territoire – PETR : L'actuel Projet de territoire du Pays du Lunévillois a été élaboré entre 2015 et 2016. Afin que ce projet puisse continuer à servir de socle commun, il s'avère nécessaire d'en revisiter les enjeux, pour tenir compte des récentes évolutions et alimenter les futures contractualisations. Une réunion d'échange à ce sujet est prévue le 13/10/2021 à 18h00 à Bauzemont. Au cours de cette réunion une présentation de réseau pouce sera faite en début de séance.
- Agence de développement Multipôle : La Multipôle est en phase recrutement du directeur et des agents pour la mise en place de cette agence de développement.
- Voyages seniors : les 2 voyages seniors à Vernet (Pyrénées orientales) et Colleville (Normandie) se sont très bien passés, les retours des participants sont très positifs.
- Rencontre avec Mme la sous-préfète : Une rencontre a été faite entre Mme la Sous-Préfète et l'exécutif du Sânon qui a permis de présenter le territoire, les enjeux et les problématiques. Une visite du territoire est prévue le 21/10/2021, plusieurs entreprises et services du territoire seront rencontrés à cette occasion, les élus des communes concernés seront conviés à cette rencontre.
- Point sur la vaccination : 14 séances et 2622 injections ont été réalisés au centre d'Einville-au-Jard. Des dépenses ont été engagées par la CC ainsi que la commune d'Einville pour permettre la bonne organisation de ces séances. L'ARS subventionne les grands centres de vaccinations mais les petits centres plus ruraux ne répondent pas aux critères pour être éligibles. Le Président ainsi que M. Bazin ont fait remonter leur mécontentement à ce sujet et demande également une prise en charge d'une partie des frais (2053€ pour la CC et 715€ pour la commune).
- 11 novembre : La commune de Courbesseaux se porte volontaire pour organiser la cérémonie du 11 novembre de notre territoire.
- Gazette : la gazette d'octobre est imprimée et sera disponible à partir de la semaine prochaine.
- fibre : La quasi-totalité des communes sont maintenant desservies par la Fibre (hormis Flainval et Anthelupt pour qui cela arrivera au plus tard en août 2022). Les communes signalent des problèmes avec les prestataires en charge de l'installation de la fibre pour les raccordements chez les particuliers.